



Harcelement, diffamation, préjudice moral sur internet

Par **raphy**, le **31/03/2008** à **20:19**

Bonjour Maitre

Ne sachant pas a qui m'adresser, je souhaiterais connaitre les modalités a effectuer et bien sur le couts de mes démarches.

Je suis harcelée et cette diffamation ne peut plus durer sur un site internet ou je suis modératrice video/ evenement, mais ceci bénévolement.

Il me porte un préjudice morale important a ma vie privé et a ma famille qui pourrait apercevoir sur le net mes photos ou mes coordonnées, mail ou anciens téléphones(puisque depuis j'en ai changé déjà 3 fois)

J'ai porter plainte le 16 novembre 2007 au commissariat de Bourg la reine (92) ou je réside.

Il s'agit de mon ex compagnon avec lequel je n'ai plus voulu de rapport et je l'ai quitté en mai 2007. Il est devenu obsessionnel par des menaces écrites sur ce site ou je travail, en faisant atteinte publiquement a ma vie privé, par des dépôts de photos (prise dans l'intimité entre nous et une video de ma composition qu'il a deja déposé sur un site youtube).Il divulgue partout sur le site mes coordonnes de domiciliation

J'ai récemment eu une personne en bas de mon immeuble qui voulait me parler de lui et du site ou je suis. Bien sur je ne connais pas cette personne qui voulait me rencontrer. Je n'ai donc pas ouvert et j'ai téléphoner immédiatement a la police, cela date du 15 mars 08.

J'ai fourni a la police un dossier avec prinshop à l'appui de tous ces pseudos bannis que

l'administration de ce site a effectué après dénonciation de ma part.

Mais il continue tjrs a ce jour, et l'administrateur du sit lui meme a porté plainte , car il a son Ip et tous les pseudos qui ne viennent que pour me nuire a mon intégrité ou me dénigrer
Je le crois schizophrène du a son alcoolisme et manipulent d'autres membres du a ses frustrations , d'où une machination incroyable....

Pourriez vous me venir en aide ou m'orienter vers un avocat compétant qui connaissent le droit d'internet pour me défendre dans cette cause ?

A ce jour l'administrateur du site attends le réquisitoire, et je n'ai aucune nouvelle a ce jour, je ne sais même pas si mon dossier est en cours ou pas .

Le capitaine m'a affirmé que le dossier était partie, mais qu'il n'y a pas grand chose dedans, or j'ai un CD complet ou depuis ma plainte, j'ai cumuler d'autre faux profils, avec photo, écrits, menaces, diffamation etc..

Que puis faire d'autre ? je n'ai plus de vie depuis que cette personne me harcèle, je n'ose même pas ouvrir ma porte et parfois mes enfants restent en bas s'ils oublient leurs clan , par peur de répondre a l'interphone

Merci de vos conseils et soutien qui pourraient m'être utiles, car je n'ai pas encore d'avocat et j'aimerais que cette affaire avance!

Je reste a votre disposition pour tout complément d'information

bien cordialement Maitre

Par **will83**, le **01/04/2008 à 14:11**

La démarche entreprise est correcte mais votre affaire semble complexe. Vous devriez prendre attache avec un professionnel local qui pourra utilement vous guider.

plusieurs possibilités :

- association d'aide aux victimes
- maison de justice et du droit
- l'ordre des avocats

bon courage !

Par **raphy**, le **01/04/2008 à 17:28**

merci de votre réponse **will83**

Mais mon souci est justement de pouvoir trouvé aussi a qui m'adresser et les liens pour pouvoir contacter les personnes ou les organisme que vous nommé, afin qu'on puisse m'aider

assez rapidement, car cela traine et je n'ai pas encore d'avocat pour accélérer l'affaire.

Dois je avoir un avocat impérativement pour contacter le procureur ??

En vous remerciant d'avance
tres cordialement

Par **will83**, le **02/04/2008** à **13:39**

Non vous n'avez pas besoin d'avocat pour contacter le Procureur, il est déjà informé par votre plainte.

Contactez le service de police de BOURG LA REINE auprès duquel vous avez déposé plainte, il vous communiquera les coordonnées de l'association locale d'aide au victime. Cette association vous conseillera dans vos démarches et cela ne vous coûtera rien.